



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire de la commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 12 février 2019 à 13 h 30.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

CONSIDÉRANT l'article 4.2 par. 3 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT le Règlement général 2 « Les études de premier cycle » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT le Règlement des études de premier cycle;

CONSIDÉRANT la modification du Règlement no 1 - Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT l'abrogation du Règlement établissant le mode de désignation des chargés de cours à différentes instances et comités institutionnels;

CONSIDÉRANT l'examen du Secrétariat général;

CONSIDÉRANT les explications et l'avis de la secrétaire générale;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU:

1. d'adopter la modification au Règlement des études de premier cycle telle qu'elle se lit en annexe à la présente résolution;

[ANNEXE 2019-CE606-04.03.06-R5724](#)

2. de fixer son entrée en vigueur au 12 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Marylène Drouin
Secrétaire générale

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion de la commission des études.